

Vers le milieu de la session, le groupe de travail des 21 a tenu un débat de deux jours sur la politique devant régir la production des fonds marins. Prenant alors la parole en sa qualité de coordonnateur du Groupe des 77, le représentant du Pérou a proposé de poursuivre les négociations au sein du Groupe Nandan afin de déterminer si les parties ne pourraient parvenir d'elles-mêmes à un accord. Cette proposition a reçu l'appui de l'Indonésie, de Cuba, de l'Australie, du Zaïre et de l'Iraq. Le Canada s'est également rangé à cet avis, considérant qu'il valait mieux tenter de régler la question par des négociations actives au sein du Groupe que laisser le président déposer sa proposition. Le représentant du Canada a fait remarquer que le taux plancher de 4,5 pour cent proposé par la RFA était bien loin d'une "proposition raisonnable du juste milieu" comme elle l'avait elle-même appelée.

Les négociations ont abouti le dernier jour de la session. La proposition des producteurs terrestres a été présentée par le Chili. Le plancher, fixé à 150,000 tonnes pour la première année de production commerciale, passait à 300,000 tonnes à la fin de la treizième année. Quant à la proposition des Etats-Unis, elle fixait le plancher à 220,000 tonnes au début de la troisième année et le faisait passer à 340,000 tonnes au début de la douzième. Comme on devait s'en rendre compte dans les derniers moments de la négociation, elle prévoyait également une modification de la "répartition" (le pourcentage de la croissance annuelle alloué à l'exploitation des fonds marins), celle-ci passant de 55% - 45 à 67% - 35% au cours des vingt années d'application du plafond.

Les membres du Groupe ont également discuté de la teneur du rapport que le président Nandan devait présenter à l'assemblée plénière sur l'issue des négociations. Le Canada a suggéré au président Nandan que le rapport fasse état tant de la proposition des producteurs terrestres que de celle des Etats-Unis, ce que le président Nandan a proposé à la délégation des Etats-Unis. La délégation américaine déclara qu'elle n'accepterait cette solution de compromis que s'il était indiqué dans le rapport que les producteurs terrestres étaient disposés à considérer favorablement la proposition américaine. Les Etats-Unis n'ayant pas consenti à ce que les deux propositions soient traitées sur le même pied, les délégations du Canada et de Cuba ne pouvaient pas accepter un tel rapport, bien que celles du Chili et de l'Australie semblaient prêtes à accepter l'inclusion de la stipulation américaine dans le rapport.